

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Carol Levesque	Numéro de permis 2007695	Date d'inspection Le 17 juillet 2024	
Nom de l'établissement Garderie des P'tits Amis 1		Numéro de téléphone (506) 739-9062	
Adresse 27 avenue Laboissonniere Edmundston NB E3V 3S7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (v) une copie de la vérification de son casier judiciaire ou de la vérification de ses antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas. Commentaires : En attente de la mise à jour pour 2 éducatrices.	24(1)(c)(v)	26 juil. 2024	
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vi) une copie de la vérification effectuée auprès du ministère du Développement social. Commentaires : En attente de la mise à jour pour 2 éducatrices.	24(1)(c)(vi)	26 juil. 2024	

<p><b>Commentaires généraux</b></p> <p>Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, de l'accès à l'établissement, du lieu d'exploitation et de l'aire de jeu extérieur (matériels et équipements). Observation de la collation et la sieste pour l'un des enfants en bas âge. Les enfants d'âge scolaire vont à l'extérieur lors de ma visite. L'exploitante m'informe que les équipements de jeu extérieur respectent le manuel du fabricant pour la surface protectrice.</p>
---

original signé par  
Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 17 juillet 2024

Date

original signé par  
Carol Levesque

Le 17 juillet 2024

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date